

**Commission consultative  
sur l'environnement et le développement durable**



**106<sup>e</sup> séance – jeudi, le 4 octobre 2012**  
Salle des comités, 2<sup>e</sup> étage – 18h  
Maison du citoyen, 25, rue Laurier



**Procès-verbal**

**Présents**

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n<sup>o</sup> 3)  
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n<sup>o</sup> 9)  
M. Pierre Girard, citoyen  
M. Guy Latreille, citoyen  
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre  
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville  
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen  
Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n<sup>o</sup> 6)  
M. Luc Douaire, citoyen  
Mme Robin Goldstein, citoyenne  
Mme Victoria Reichel, citoyenne

**Absents**

M Louis-Éric Ouellet, commission jeunesse

**Secrétaire**

Jacinthe Grégoire, coordonnatrice de projets en environnement

**Ressources internes**

Mme Catherine Lorient, chargée de projets – PGMR  
M. Delfaro Gandji, chargé de projets au transport, SUDD  
Mme Renée Roberge, responsable section du transport par intérim, SUDD

---

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres  
du Conseil municipal et au greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECÉTAIRE**

## 1 Mot de bienvenue

M. Riel souhaite la bienvenue à tous.

## 2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

M. Riel constate les présences et la réunion débute à 18h00.

## 3 Approbation de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès verbal de la séance du 6 septembre 2012
5. Signature du procès verbal de la séance du 6 septembre 2012
6. Suivi du procès verbal de la séance du 6 septembre 2012
  - a. Rapport d'analyse exclusif écoresponsable
7. Date de la prochaine assemblée : le 1<sup>er</sup> novembre 2012
8. **Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :**
  - a. *Projet de révision réglementaire : stratégie de zonage favorable aux transports actifs (Simon Desrochers, CIMA+)*
  - b. *Bilan des programmes de subventions:*
    - i. *Programme pilote de remboursement des couches lavables (Jacinthe Grégoire)*
    - ii. *Composteurs domestiques et barils de récupération d'eau de pluie (Catherine Lorient)*
  - c. *Bilan mi-saison BIXI 2012*
9. Période de questions citoyennes
10. Varia
  - a. BAPE rue Jacques-Cartier
  - b. Bilan STCA
11. Levée de l'assemblée

## 4 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2012

Le procès-verbal est adopté.

## 5 Signature du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2012

Le procès-verbal est approuvé et signé par M. Riel.

## 6 Suivi du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2012

Aucun suivi

## 7 Date de la prochaine assemblée : le 1<sup>er</sup> novembre 2012

## 8 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :

### a) *Projet de révision réglementaire : stratégie de zonage favorable aux transports actifs*

M. Delfaro présente M. Simon Desrochers, de la firme CIMA+, en expliquant qu'une analyse des règlements de zonage est en train de se faire et qu'une des composantes de cette démarche est la promotion et la facilitation du transport à vélo dans la réglementation. M. Desrochers présente une stratégie de modification réglementaire et de normes pour favoriser l'utilisation du vélo. Il débute par la présentation des normes actuelles à Gatineau et de celles mises en place ailleurs au Québec et aux États-Unis. Il présente ensuite l'importance de définir 9 groupes d'établissements ainsi que les normes à adapter pour chacun de ces groupes. Il conclut en suggérant d'adopter une approche modulante tout en étant exigeant afin de répondre aux besoins de la population.

Un membre demande si cette stratégie pourrait comporter des éléments incitatifs au lieu de n'être que restrictive envers les établissements. M. Desrochers répond qu'il s'agit d'une approche strictement restrictive. Ce membre demande si l'emplacement des stationnements pour vélo devra se faire suivant une certaine logique. M. Desrochers répond qu'effectivement une distance de 50 mètres par rapport à l'entrée devrait être exigée.

Mme Vermette demande si l'on connaît la demande en termes de supports à vélo et d'aménagements favorisant le vélo en milieu scolaire. Mme Normand précise que le programme Mon école à pied, à vélo (MEAPAV) de Vélo Québec fait des diagnostics auprès des écoles intéressées. Une dizaine d'écoles de Gatineau participent à ce programme. Mme Vermette mentionne qu'il serait bien que CIMA+ considère ces données sur les écoles de Gatineau. M. Desrochers mentionne par contre que les facteurs déterminant l'utilisation du vélo par les élèves

sont très diversifiés et donc difficilement extrapolables pour servir de référence dans des modifications règlementaires. M. Delfaro ajoute que l'UQO effectue aux 5 ans une étude sur le transport des étudiants.

Un membre déclare qu'il faudrait être beaucoup plus sévère, par exemple, en interdisant la voiture au centre ville, et ce pour que les citoyens changent véritablement de moyen de transport pour se déplacer dans la ville.

La discussion se conclue par un membre qui affirme que les démarches de traduire cette stratégie en modifications règlementaires doivent se poursuivre.

**CONSIDÉRANT QU'EN** adoptant une Politique environnementale, la Ville de Gatineau s'engage à faire preuve de leadership et à agir dans une perspective de développement durable;

**CONSIDÉRANT QU'UN** des objectifs du plan d'action de la Politique environnementale est d'encourager les modes actifs de transport, tels que la marche et la bicyclette;

**CONSIDÉRANT QU'UN** des moyens prévus pour réaliser cet objectif était de bonifier la réglementation afin d'exiger des infrastructures de soutien adéquates (supports à vélo, vestiaires, douches, commodité, etc.) dans les lieux de travail;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** stratégie de modifications règlementaires a été réalisée par le Service de l'urbanisme et du développement durable avec le soutien de la firme CIMA+ et présentée à la Commission;

**Il est proposé par Monsieur Jean-Marie Bergeron et appuyé par Monsieur Guy Latreille :**

**R-CCEDD-2012-04-11/05**

Que cette commission recommande au Conseil d'adopter la stratégie, les principes de modifications règlementaires et les normes proposées afin de favoriser l'utilisation du vélo.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*b) Bilan des programmes de subventions*

*i. Programme pilote de remboursement des couches lavables*

Mme Grégoire présente le bilan mi-saison du programme de remboursement de couches lavables. Ce programme consistait à rembourser 50 % du coût d'achat de couches lavables jusqu'à concurrence de 100 \$. Les personnes intéressées devaient s'inscrire en ligne et fournir, dans un délai de 3 mois, les pièces justificatives exigées. Sur 218 inscriptions, seulement 123 personnes ont fourni les pièces et ainsi obtenu un remboursement. Bien que le programme ait visé la participation de familles vulnérables, aucune ne s'est montrée intéressée par ce soutien disponible.

Un sondage auprès de 95 personnes ayant participé au programme révèle que 62 % considèrent que le montant offert est insuffisant pour encourager les familles puisqu'un ensemble complet de couches coûte entre 500 \$ et 800 \$.

Un montant total de 7 412 \$ a été remis en subventions jusqu'à présent; les montants remboursés varient entre 27 \$ et 100 \$.

Puisque les efforts de promotion du programme et de diffusion de publicité ont été faits par le service des communications, aucune dépense n'a été engagée pour ce volet du programme. À ce jour, il reste donc près de 15 000 \$ au budget initial de 50 000 \$ pour 2012.

Quelques membres témoignent un intérêt à poursuivre ce programme mais en modifiant la clientèle ciblée. Étant donné que les garderies génèrent beaucoup de déchets de couches jetables et qu'elles refusent d'utiliser des couches lavables, cette institution est donc le premier endroit à convaincre pour amener un changement de comportement dans la société. Il est entendu que ce programme devrait se poursuivre avec les sommes résiduelles de cette année; il est proposé de réaliser un projet pilote au sein d'une garderie ou centre de la petite enfance.

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan intérimaire du programme-pilote de subvention des couches lavables présenté à la Commission;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme n'a pas eu le succès espéré auprès des familles gatinoises et qu'un montant de 15 000 \$ est encore disponible en 2012 pour réorienter le programme afin d'encourager des familles à se procurer et utiliser des couches lavables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation de couches lavables réduit la production d'ordures ménagères, et donc les quantités de couches jetables envoyées à l'enfouissement, ce qui représente une économie des coûts d'élimination;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres clientèles pourraient bénéficier de la subvention pour couches lavables qu'offre la Ville, entre autres les garderies, CPE et centres de soin pour personnes âgées et que ces milieux utilisent un grand volume de couches jetables;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marie Bergeron et appuyé par Monsieur Guy Latreille :

**R-CCEDD-2012- 10-04/07**

Que cette commission demande au Service de l'environnement de valider l'intérêt et la forme que pourrait prendre un projet-pilote de subvention de couches lavables dans un centre de la petite enfance ou une garderie privée afin de décourager le plus possible l'utilisation de couches jetables dans ces milieux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ii. *Composteurs domestiques et barils de récupération d'eau de pluie*

Mme Lorient présente le bilan mi-saison du programme de remboursement de composteurs domestiques et barils de récupération d'eau de pluie. Jusqu'à présent, il y a eu 744 remboursements de 50 \$ et plusieurs autres viendront au cours de l'automne. Considérant que certains endroits vendent maintenant des barils d'eau de pluie à un prix aussi bas que 30 \$, il est recommandé de fixer un % du prix d'achat pour rembourser les barils ainsi qu'un montant total annuel « plafond ».

À propos des composteurs domestiques, ce programme consiste à un remboursement de 50 % sur le prix d'achat d'un bac de compostage acheté en 2012, jusqu'à concurrence de 30 \$. Seulement 24 demandes ont été effectuées depuis le début de l'année; les remboursements totalisant 715 \$. Au départ, le budget de ce programme était de 15 000 \$. Cependant, une somme de 10 000 \$ a été prise à ce budget pour l'utiliser dans le programme de remboursement des barils de pluie.

c) *Bilan mi-saison BIXI 2012*

Mme Lorient présente le bilan mi-saison des BIXI. Avec l'ajout de 5 nouvelles stations à Gatineau, les membres « abonnés » de BIXI sont passés de 173 en 2011 à 308 en 2012. Deux stations performant moins bien par contre: Allumetières / Laval et Laurier / Verdun. Des possibilités de déplacement pour ces stations seront évaluées à la fin de la saison.

**9 Période de questions citoyennes**

Aucun citoyen n'est présent lors de la période de question.

**10 Varia**

a. **BAPE rue Jacques-Cartier**

Suite à la première partie de l'audience publique sur le *Projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier cette semaine*, Mme Lorient rappelle que les séances publiques de la deuxième partie de l'audience auront lieu à compter du 30 octobre, à 19 h, à la salle Rembrandt-Monet de l'Hôtel Clarion à Gatineau.

Mme Vermette demande à quelle catégorie appartiennent les milieux humides situés en bordure de la rue Jacques-Cartier puisque les endroits qui seront remblayés semblent être dans des milieux humides de catégorie 3. M. Riel n'a pas les détails mais il mentionne que la Ville va sûrement acheter des terrains avec milieux humides afin de compenser les pertes dues aux travaux de réaménagement. Mme Champagne précise que la Ville a considéré la présence de ces milieux humides en déplaçant le tracé de la rue pour les éviter au maximum.

b. **Bilan STCA**

Mme Normand mentionne que l'évènement de la STCA s'est bien passé et qu'elle va revenir avec un rapport complet en novembre.

**11 Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée, proposée par M. Riel et appuyée par Mme. Apollon, est faite à 19h41.